

Saint-Malo, le 1^{er} février 2021

Lettre ouverte au Maire de Saint-Malo

La Ligue des droits de l'Homme s'inquiète du dispositif de « citoyens référents », lancé par votre municipalité en application d'une circulaire du 30 avril 2019 du Ministère de l'Intérieur.

Selon ce dispositif, 17 habitants vont être désignés en 2021 et seront officiellement chargés d'informer les forces de l'ordre de toute activité qu'ils ou elles estimeront « suspectes » dans leur voisinage.

Avec d'autres associations et de nombreux citoyens et citoyennes de Saint-Malo, la LDH s'alerte des dérives possibles de ce réseau de surveillance de voisinage. Présenté comme relevant d'une « participation citoyenne », il instaure de fait un climat de défiance et de suspicion entre habitants.

L'opération va enrôler des malouins, dont on ne sait comment ils seront choisis, pour des missions de renseignement qui en feront les yeux et les oreilles des forces de l'ordre. Tout leur voisinage sera soumis à cette surveillance de tous les instants. Mais qui dira quels sont les actes « suspicieux » et les personnes à porter à la connaissance des autorités ? Ce flou entraîne un risque de discrimination et de ciblage de populations différentes dans l'espace public - groupes de jeunes, SDF, personnes à la rue - et dont les comportements ordinaires - faut-il le rappeler ? - ne relèvent pas d'une action policière.

Le choix de « citoyens référents » entretient un réflexe sécuritaire en faisant participer la population à des actions de maintien de l'ordre. Cette opération porte la même philosophie du soupçon que des dispositifs tels que les « Voisins vigilants » que la LDH a déjà combattu, comme à Quimper, et qui ont été depuis remis en question. Que le dispositif des « citoyens référents » soit porté par des acteurs publics ne change pas sa nature.

L'absence de réel débat à Saint-Malo, avec la population et les associations, ou les Comités de quartier, a fait surgir des craintes sur les objectifs de cette action, qui a déjà provoqué des polémiques dans le passé, ici et ailleurs. Aucune évaluation rigoureuse et indépendante de ces dispositifs n'a été faite, ce qui fait que l'on peut aussi s'interroger sur leurs effets dissuasifs et leur utilité réelle.

L'opération des « citoyens référents » privatise le renseignement policier et témoigne du désengagement d'un Etat en manque de moyens et de liens avec la population. Le recours à des bénévoles transformés en auxiliaires de police ne pourra remplacer les investissements humains nécessaires pour recréer de la solidarité et du lien social dans les quartiers, lutter contre les incivilités, y compris par une vraie police citoyenne de proximité et un travail coordonné avec les acteurs des politiques sociales et de la ville.

Un large débat démocratique et citoyen sur ces sujets est indispensable, avec les habitants et dans le respect des droits de tous.

La Ligue des droits de l'Homme de Saint Malo